

1 NOUVELLE AMÉLIORATION DU RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

Le résultat budgétaire de l'exercice 2015 présente un déficit de CHF 1.3 million, soit une baisse de CHF 0.9 million par rapport au budget 2014 et une baisse de CHF 1.1 million par rapport aux comptes 2013.

Cependant, l'augmentation de certaines charges de fonctionnement est significative et l'augmentation prévue des recettes fiscales ne suffit pas pour atteindre l'équilibre budgétaire. Ainsi, l'augmentation des prestations de l'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA) et des transports publics génèrent une augmentation des charges. Ce dernier intègre cette année les charges liées à l'ouverture d'un nouveau centre de vie enfantine du réseau AJEMA. La facture des écoles s'est également renchérie suite à la construction de nouvelles classes par les communes membres de l'Association scolaire intercommunale Morges et environs (ASIME); et les nombreux projets de développement nécessitent des ressources supplémentaires au sein de l'administration. Par contre, les charges des péréquations sont légèrement moins lourdes en 2015 et permettent de contenir la progression générale des charges de fonctionnement.

Un élément marquant du budget 2015 est la fin de l'amortissement du complexe de Beausobre qui a pesé, pendant 30 ans, sur le budget communal avec une charge de CHF 1.3 million. La disparition de cette charge favorise substantiellement l'amélioration du résultat budgétaire.

Tableau 1

Dicastère	Budget 2015		Budget 2014		Différence B2015/B2014			Comptes 2013		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		Charges	Revenus	
AGCR	11'611'712	4'226'480	11'189'446	4'119'142	422'266	3.8%	107'338	2.6%	10'862'995	4'150'465
FIPE	17'860'610	68'621'184	17'268'768	66'531'483	591'842	3.4%	2'089'701	3.1%	17'837'251	67'726'341
SPSI	8'176'866	1'864'637	8'130'257	2'066'702	46'609	0.6%	-202'065	-9.8%	7'348'101	1'669'532
PAT	14'391'670	10'859'134	15'649'083	11'087'809	-1'257'413	-8.0%	-228'675	-2.1%	15'509'099	11'437'583
IIEP	26'788'331	23'934'200	27'449'573	24'540'592	-661'242	-2.4%	-606'392	-2.5%	27'066'841	24'648'279
JSSL	35'558'759	9'208'415	33'923'480	8'039'185	1'635'279	4.8%	1'169'230	14.5%	34'945'441	7'664'215
ATD2	5'994'089	399'300	5'465'768	495'600	528'321	9.7%	-96'300	-19.4%	5'014'888	377'883
Total	120'382'037	119'113'350	119'076'375	116'880'513	1'305'662	1.1%	2'232'837	1.9%	118'584'617	117'674'299
Excédent	-	1'268'687	-	2'195'862	927'175	-42.2%			-	910'318
Extra	-	-	-	-					2'570'629	1'099'827
Excédent	-	1'268'687	-	2'195'862	927'175					2'381'121

2 ANALYSE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2015 prévoit une augmentation nette des charges de fonctionnement de CHF 1.3 million (+1.1%) pour atteindre CHF 120.4 millions. Si la progression des revenus, dont l'impôt est la principale source, s'avère cette année plus forte que celle des charges, elle est toutefois insuffisante pour éliminer entièrement l'excédent de charges.

Certaines charges de fonctionnement, notamment celles liées aux achats de biens, services et marchandises ainsi qu'au service de la dette sont bien maîtrisées. En outre, les mesures d'économie identifiées et mises en place pour l'exercice précédent sont pour la plupart reconduites. D'autres charges, engendrées par l'affiliation de la commune à différentes associations et par les systèmes péréquatifs, ne peuvent pas être maîtrisées. En 2015, le ménage communal doit absorber plusieurs fortes hausses de charges, quand bien même la Municipalité propose, dans son arrêté d'imposition 2015, de maintenir stable le taux d'imposition.

Les principales variations du compte de fonctionnement sont présentées ci-après :

2.1 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Tableau 2

Charges par nature	Budget 2015		Budget	Diff. B2015/B2014		Comptes
	CHF	en %	2014	CHF	en %	2013
30 Autorités et personnel	30'289'730	25.2%	28'530'525	1'759'205	6.2%	27'595'308
31 Biens, services et marchandises	21'406'475	17.8%	20'644'235	762'240	3.7%	19'180'184
32 Intérêts passifs	1'445'932	1.2%	1'583'233	-137'301	-8.7%	1'283'926
33 Amortissements	6'642'910	5.5%	8'148'933	-1'506'024	-18.5%	10'127'853
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	40'284'853	33.5%	40'206'640	78'213	0.2%	42'534'776
36 Aides et subventions	13'081'788	10.9%	12'389'493	692'295	5.6%	11'791'213
38 Attributions fonds/financements spéciaux	3'054'982	2.5%	3'192'090	-137'108	-4.3%	4'767'489
39 Imputations internes	4'175'368	3.5%	4'381'226	-205'858	-4.7%	3'874'497
Total charges	120'382'037	100.0%	119'076'375	1'305'662	1.1%	121'155'246

Autorités et personnel. Le tableau ci-dessus fait apparaître une forte augmentation des charges liées aux autorités et au personnel communal (+CHF 1'759'205 ou 6.2%). Ces charges comprennent les salaires du personnel communal fixe et auxiliaire et des autorités, les charges patronales y c. la recapitalisation de la caisse de pension, ainsi que toutes les autres charges telles que la formation et les indemnités. La progression de ces charges s'explique principalement par l'ouverture du centre de vie enfantine Beausobre en janvier 2015. 11 postes équivalents temps plein pour un coût de CHF 707'000 seront créés. L'ensemble des coûts de cette structure d'accueil seront intégrés dans le réseau AJEMA qui, à son tour, est financée par les produits de pensions versés par les parents, des subventions cantonales et par les communes membres du réseau. Par ailleurs, le personnel communal sera renforcé dans les services informatique et de l'aménagement du territoire. En 2015, la commune comptera 232.85 emplois en équivalent temps plein contre 219.85 en 2014.

Honoraires et conseils. Les nombreux projets en cours nécessitent l'engagement de mandataires externes qui génèrent un coût de CHF 380'000. Il s'agit notamment des projets suivants : le remplacement du système informatique de gestion comptable, la mise en place d'un système de contrôle interne, l'élaboration d'une politique de développement économique et la préparation de l'activité de vente de gaz de la commune à l'ouverture du marché du gaz.

Facture sociale et péréquation intercommunale. La participation morgienne aux acomptes 2015 de la facture sociale est en baisse de CHF 600'000. Cette évolution pourrait suggérer que la progression de la valeur du point d'impôt de la moyenne des communes vaudoises est plus forte qu'à Morges. Quant à la contribution nette au fonds de péréquation, elle s'élève à CHF 2.5 millions en 2015, ce qui représente une augmentation de CHF 400'000 par rapport à 2014. Celle-ci est partiellement due à une baisse des dépenses thématiques de la commune durant l'année de référence pour le calcul des acomptes. Enfin, la participation morgienne au socle de base de sécurité de la Police cantonale, qui est prélevée par le biais de la péréquation intercommunale, est prévue de baisser très légèrement en 2015.

Transports publics. Les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC), prestataires de service des Transports publics morgiens (TPM), annoncent une forte progression des coûts qui entraînera une hausse de la participation communale de CHF 394'000. Depuis 2010, la participation communale a augmenté de 57% afin de soutenir le transfert modal. En effet, le nombre de voyageurs transportés passe de CHF 2.5 millions en 2010 à CHF 3.85 millions en 2013 (+54%).

Réseau AJEMA. En raison de la pénurie de places de crèches, le nombre de structures d'accueil du réseau AJEMA est en augmentation. En janvier 2015, le nouveau centre de vie enfantine de Beausobre ouvrira ses portes. La participation morgienne au réseau voit une augmentation de CHF 430'000 pour l'année 2015.

Participation ASIME. Depuis la rentrée scolaire, l'ASIME intègre de nouvelles classes d'école, deux à Lully, trois à Romanel, cinq à Colombier et une salle de gym, dont le coût de location est réparti entre ses membres. La participation morgienne augmente de CHF 424'000 pour l'année 2015.

Amortissements. L'amortissement des actifs immobilisés diminue de manière significative en 2015. Cela s'explique par le fait que le complexe Beausobre, qui comprend le théâtre et des bâtiments scolaires et administratifs, est désormais entièrement amorti, allégeant ainsi la charge d'amortissement annuelle d'environ CHF 1.3 million.

2.2 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après montre la hausse des revenus de CHF 2.2 millions (+1.9%) prévue au budget 2015 par rapport au budget 2014. Cette hausse est générée par les recettes fiscales dont l'évolution est présentée au point 2.2.1 ci-après. D'autres centres de revenus affichent une baisse, tels que les revenus du patrimoine ou les participations et remboursements des collectivités publiques, qui sont détaillés plus bas.

Tableau 3

Revenus par nature	Budget 2015		Budget	Diff. B2015/B2014		Comptes
	CHF	en %	2014	CHF	en %	2013
40 Impôts	55'081'500	46.2%	52'778'300	2'303'200	4.4%	54'407'483
41 Patentes, concessions	615'000	0.5%	590'000	25'000	4.2%	663'677
42 Revenus du patrimoine	11'683'734	9.8%	11'875'549	-191'815	-1.6%	12'287'247
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	26'968'313	22.6%	26'323'413	644'900	2.4%	26'696'170
44 Parts recettes cant. sans affectation	813'400	0.7%	1'113'300	-299'900	-26.9%	632'435
45 Part. et rbts collectivités publiques	16'903'469	14.2%	17'154'512	-251'043	-1.5%	16'400'599
46 Autres prestations et subventions	1'988'766	1.7%	1'731'113	257'653	14.9%	2'073'760
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	883'800	0.7%	933'100	-49'300	-5.3%	1'738'257
49 Imputations internes	4'175'368	3.5%	4'381'226	-205'858	-4.7%	3'874'497
Total revenus	119'113'350	100.0%	116'880'513	2'232'837	1.9%	118'774'125

Revenus du patrimoine. Après une légère baisse constatée au budget 2014, les revenus du patrimoine subiront une nouvelle baisse en 2015. Celle-ci est principalement due, comme en 2014, à la diminution de la refacturation de loyers à l'ASIME suite à la fin de l'amortissement de bâtiments scolaires. Par ailleurs, les baux des derniers appartements encore occupés dans l'immeuble situé à l'av. J.-J.-Cart, voué à la démolition, arrivent à échéance.

Taxes, émoluments, produits des ventes. Les produits de pensions générés par le nouveau centre de vie infantine de Beausobre sont estimés à CHF 645'000. Les produits des autres centres morgiens (La Gracieuse, Le Chalet Sylvana et l'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) ont également pu être revus à la hausse. Par contre, les revenus liés à l'activité de la construction à Morges, tels que les taxes de permis de construire et d'introduction des égouts, sont en net recul (-CHF 280'000) en raison du ralentissement dans ce secteur. Quant à la vente de gaz, les prix sont en baisse depuis juin 2014. Cette baisse sera répercutée aux consommateurs et entraînera une diminution du produit de vente de gaz de CHF 306'000.

Parts des recettes cantonales sans affectation. La récente évolution dans le marché immobilier fait apparaître un décalage entre l'offre toujours croissante et la demande qui marque le pas. Pour cette raison, les produits générés par les gains immobiliers ont été revus à la baisse de CHF 300'000.

Participations et remboursements à des collectivités publiques. Ce chapitre regroupe les revenus provenant de la refacturation de charges à des associations intercommunales, des participations cantonales, y c. la péréquation financière ainsi que les recettes liées aux tâches optionnelles assumées par la Police Région Morges (PRM) pour le compte de la commune. Ces dernières diminuent en 2015 d'un montant de CHF 233'000 en raison de dépenses liées principalement à la signalisation.

2.2.1 Impôts

L'estimation des recettes fiscales tient compte de l'évolution de la population et du tissu économique morgien ainsi que de plusieurs indicateurs économiques. En 2015, des recettes de l'ordre de CHF 56.4 millions sont attendues, en hausse de CHF 2.1 millions par rapport au budget 2014. La croissance provient essentiellement des impôts liés au taux, soit l'impôt sur les personnes physiques et l'impôt des entreprises. Les impôts conjoncturels quant à eux sont prévus en légère baisse, en raison d'un ralentissement attendu dans le secteur immobilier.

Tableau 4

	Budget	Budget	Différence	Comptes	Différence
	2015	2014	B2015/B2014	2013	B2015/C2013
Recettes fiscales					
Taux d'imposition	68.5	68.5		68.5	
Revenu et fortune personnes physiques	38'500'000	36'275'000	2'225'000	36'508'409	1'991'591
Bénéfice et capital personnes morales	6'500'000	5'970'000	530'000	5'160'015	1'339'985
Source et capital personnes physiques	2'200'000	2'610'000	-410'000	2'183'020	16'980
Recettes fiscales selon taux	47'200'000	44'855'000	2'345'000	43'851'444	3'348'556
Impôt par point	689'051	654'818	34'234	640'167	48'884
Habitants au 31.12	15'900	15'750	150	15'399	501
Impôt par point et habitant	43.3	41.6	1.76	41.6	1.76

A la lecture du tableau ci-dessus on constate une progression des recettes fiscales provenant du revenu et de la fortune des personnes physiques de CHF 2.2 millions, soit 6.1% par rapport au budget 2014. Ces estimations reflètent une croissance de la population morgienne (1%) plus faible qu'en 2014 (2.3%). En effet, le nombre de nouvelles constructions de logements, qui sera nettement inférieur à celui réalisé en 2014, freine quelque peu la croissance démographique. Quant aux entreprises, la dynamique de l'économie vaudoise pressentie pour 2015 devrait favoriser les résultats de leurs activités. Le budget communal anticipe une progression des recettes fiscales sur le bénéfice et le capital des entreprises de CHF 530'000, soit 9%.

Le point d'impôt s'élève à CHF 689'051, dépassant le niveau le plus haut de 2011. Rapporté à l'habitant, il reste cependant en deçà des 45.8 points atteint en 2011.

Les impôts conjoncturels, notamment les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers, subiront l'effet du ralentissement dans le secteur immobilier, notamment en ce qui concerne le nombre de transactions et les plus-values réalisées. Les revenus provenant de ces activités ont été revus à la baisse de CHF 400'000.

3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET AUTOFINANCEMENT PLANIFIÉS

Les grands projets de développement de la Ville sont désormais bien engagés. L'année 2015 verra le dépôt de plusieurs demandes de crédit d'études en faveur du développement de la ville. Il s'agit notamment du développement du quartier Morges Gare-Sud en collaboration avec les CFF et de l'aménagement du Parc des Sports conformément au plan partiel d'affectation qui devrait entrer en vigueur en 2015. En 2015 débiteront également les travaux de construction du giratoire de la Tour, qui permettra d'améliorer la fluidité du trafic au Nord de la ville.

Au moment de la rédaction du présent document, la Municipalité étudie l'acquisition de l'ancien site de production Pasta Gala à la rue du Dr-Yersin. Sous réserve de l'aboutissement des négociations avec les propriétaires du site ainsi que de l'accord du Conseil communal, la transaction pourrait se conclure au printemps 2015. Cet investissement stratégique s'inscrira dans le patrimoine financier de la ville et représentera un fort potentiel de développement territorial et économique.

Tableau 5

	Budget	Budget	Diff.	Comptes	Diff.
	2015	2014	B2015/B2014	2013	B2015/C2013
Investissements nets	32'669'000	25'955'772	6'713'228	16'661'146	16'007'854
Autofinancement	7'545'404	8'212'061	-666'657	10'775'963	-3'230'559

A la lecture du tableau 5 ci-dessus, l'on constate que la marge d'autofinancement (23%) est relativement faible au vu du montant des investissements prévu pour 2015. Une grande partie des dépenses est cependant destinée au projet d'acquisition du site Pasta Gala, un investissement financier qui produira un rendement et qui a un réel potentiel de plus-value future. L'autofinancement généré par le compte de fonctionnement couvre environ 60% des investissements du patrimoine administratif.

A noter que la Municipalité a, comme par le passé, autorisé les investissements de première priorité définis selon le plan des dépenses d'investissement 2015-2019. La dette envers les banques et institutions financières est prévue de passer de CHF 60 millions au 31.12.2014 à CHF 83.5 millions au 31.12.2015.

4 CONCLUSION

Avec un déficit de CHF 1.3 million attendu pour l'année 2015, les comptes de la commune s'approchent de l'équilibre budgétaire. Le résultat s'inscrit dans l'objectif de la stabilité financière durable que poursuit la Municipalité. Il permet de relever les défis du développement de la ville de ces prochaines années.

Aujourd'hui, la ville est engagée dans plusieurs projets de taille qui vont considérablement améliorer ses qualités économiques et territoriales. Il convient de citer cinq plans partiels d'affectation qui permettront le développement des zones suivantes : Morges Gare-Sud, Prairie-Nord/L'Eglantine, Prairie-Sud, Parc des Sports et La Longeraie. La diversité des équipements prévus sur ces sites, tels que différents types de logements, écoles, activités sportives et culturelles, activités commerciales, industrielles et artisanales, contribuera activement au dynamisme économique et territorial de Morges. Dans ce cadre, la ville devra élargir ses sources de financement et travailler davantage en partenariat avec le secteur privé afin de limiter son recours à l'emprunt.

La situation saine des finances communales permet à la Municipalité de travailler sereinement et d'engager les ressources nécessaires pour offrir à la population et aux entreprises des prestations de qualité et un taux d'imposition stable.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2015 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2015 présentant un excédent de charges de CHF 1'268'687.10;
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 septembre 2014.

au nom de la Municipalité
le syndic
le secrétaire



Vincent Jaques
Giancarlo Stella